

DIRECTIVES MYHOCKEY LEAGUE SAISON 2026/27

01.	Règlements importants.....	2
02.	Calendrier	2
2.1.	Journées et heures des matchs.....	2
2.2.	Annulation & renvoi d'une rencontre.....	2
2.3.	Interruption et déplacement d'une rencontre.....	2
2.4.	Forfaits.....	2
2.5.	Service de secours.....	2
2.6.	Ordre & sécurité.....	3
03.	Mode de championnat / phases.....	3
3.1.	Calendrier et dates de jeu.....	3
3.2.	Phases de championnat	3
3.2.1.	Phase: Saison régulière	3
3.2.2.	Play-In.....	4
3.2.3.	Playouts.....	6
3.2.4.	Playoffs	6
04.	Déroulement des matchs	7
4.1.	Promotion MyHockey League en Sky Swiss League (SL) 2026/27	7
4.2.	MHL – Mode de relégation en 1ère ligue Saison 2026/27.....	7
4.3.	Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite	8
4.4.	Player Safety Officer (PSO).....	8
4.5.	MyHockey League Topscorer.....	9
4.5.1.	Les points sont attribués comme suit.....	9
4.5.2.	Présentation et entrée sur la glace avant le début de la rencontre	9
4.6.	Entrées dans le système Reporter	10
4.7.	Les corrections des points de score.....	10
4.8.	Contingent de billets pour le club à l'extérieur	10
4.9.	Trophée challenge.....	10
4.9.1.	Obligation de prendre soin.....	10
4.9.2.	Responsabilité	10
05.	Marketing & Media.....	10
5.1.	Base d'images – téléversement des photos de match.....	10
5.2.	Enregistrements vidéo de rencontres de championnat.....	11
5.2.1.	Remarques préalables.....	11
5.2.2.	Responsabilités	11
5.3.	Couleurs des tenues / règlement sur la publicité	11
5.4.	Maillot spécial, actions particulières.....	11
5.5.	Interviews	11
5.5.1.	Organisation	11
5.5.2.	Upload des interviews	12
06.	Contacts	13
07.	Distribution.....	13
08.	Validité.....	14

01. RÈGLEMENTS IMPORTANTS

Les règlements suivants forment la base de la présente directive; Règlement sur le déroulement de jeu, règlement juridique, réglementations, règle de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation.

Vous trouverez l'ensemble des règlements sous le lien suivant :

- <https://www.sihf.ch/fr/reglements-et-directives/reglements-formulaires-et-directives-seaf/>

02. CALENDRIER

Le calendrier est réglé à l'article 41 du règlement de jeu.

2.1. Journées et heures des matchs

Les journées et les heures des matchs sont réglées à l'article 38 du règlement de jeu.

Saison régulière:	mercredi/samedi
Playoffs:	mardi/jeudi/samedi
Play-In	mardi/jeudi/samedi
Playout	mardi/jeudi/samedi

2.2. Annulation & renvoi d'une rencontre

La procédure en cas d'annulation et de renvoi d'un match est réglée aux articles 43-47 du règlement de jeu.

2.3. Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure en cas d'interruptions et déplacements de rencontres est définie aux articles 51 et 53 du règlement de jeu.

2.4. Forfaits

Les forfaits sont réglés aux articles 65-68 du règlement de jeu.

2.5. Service de secours

Le service de secours est défini à l'article 6 du règlement de jeu.

Le club recevant est responsable du service sanitaire. Un(e) samaritain(e) formé(e), un(e) secouriste ou un(e) médecin doit être présent(e) sur place lors de tous les matches.

2.6. Ordre & sécurité

Le règlement sur l'ordre et la sécurité sert de base. Chaque club désigne un responsable en charge des contacts avec le responsable de la sécurité de la ligue, avec les autres clubs, avec les organisations de supporters et avec les autorités, y compris la police. Les concepts de sécurité soumis et approuvés sont contraignants et doivent être mis en œuvre en conséquence.

03. MODE DE CHAMPIONNAT / PHASES

3.1. Calendrier et dates de jeu

Le calendrier et les dates de jeu sont réglés à l'article 41 du règlement de jeu. Les plans des dates de jeu peuvent être trouvés au lien suivant:

- <https://www.sihf.ch/de/reglemente-weisungen/reglemente-formulare-weisungen-nafs/#spieldatenplaene>

3.2. Phases de championnat

Le présent championnat comprend les phases suivantes. Chaque phase compte séparément.

- Saison régulière:
 - 33 tours de qualification - Tour national à trois tours (33 matchs par équipe)
 - Play-In:
 - Rang 7 vs. 8 (best of two)
 - Rang 9 vs. 10 (best of two)
 - Verlierer 7 vs. 8 gegen Gewinner 9 vs. 10 (best of two)
- Playouts: Rang 11 vs. 12 (best of five)
- Playoffs: ¼-de-finale, ½-finale et finale: best of five

Les matchs de la saison régulière, des play-in, playout des playoffs débutent à 20h15 au plus tard.

3.2.1. Phase: Saison régulière

Prolongation

S'il y a égalité après 60 minutes, une «overtime» (prolongation) sera disputée. La glace ne sera pas nettoyée, la pause dure 3 minutes; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités durant la pause ;

- pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 3e tiers-temps;
- les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 3 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après les 60 minutes réglementaires;
- la prolongation dure 5 minutes au maximum;
- l'équipe qui marque le premier but en prolongation remporte le match (« sudden death », mort subite) et obtient un point supplémentaire, tandis que le perdant conserve 1 point

Tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts en saison régulière

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte pour le buteur de l'équipe vainqueur pour les statistiques/le game-center. Généralités:

- 3 points sont attribués à l'équipe ayant gagné après 60 minutes
- Egalité après 60 minutes : 1 point est attribué à chaque équipe
- Victoire après prolongation ou après tirs au but : Un point supplémentaire est attribué au vainqueur, tandis que le perdant conserve son point ;

3.2.1.1. Critères même points

Les critères en cas d'égalité de points sont définis dans le règlement des compétitions à l'article 71.

Pour la MHL, il est en outre spécifiquement stipulé ce qui suit :

- Si le nombre de confrontations directes entre les équipes à égalité de points est impair, le premier match à domicile joué chronologiquement (par date, et non par numéro de match) du club qui a eu, dans ces confrontations directes, un match à domicile de plus ne compte pas.

3.2.1.2. Dernier deux tours

Les deux dernières journées sont fixées par le chef de ligue de manière à ce qu'aucun club ne puisse en tirer un avantage ou un désavantage. Autrement dit, même date et même heure de coup d'envoi pour toutes les rencontres.

3.2.2. Play-In

Le play-in fait partie de la phase régulière de la saison, se déroule en matchs aller-retour et selon le format du score cumulé.

Définition du score cumulé : le vainqueur est déterminé sur la base du résultat global des deux matchs. Voici quelques exemples pour illustrer ce principe :

- Exemple 1 :
Match 1 : l'équipe B contre l'équipe A se termine sur un score de 2:2 (pas de prolongation).
Match 2 : l'équipe A bat l'équipe B 2:1.
Résultat : l'équipe A remporte la victoire avec un score total de 4:3.
- Exemple 2 :

Match 1 : l'équipe B bat l'équipe A 2:1.

Match 2 : le match se termine sur un score de 2:2 (pas de prolongation).

Résultat : l'équipe B remporte la victoire avec un score total de 4:3.

- Exemple 3 :

Match 1 : l'équipe B bat l'équipe A 3:1.

Match 2 : l'équipe A bat l'équipe B 5:3.

Résultat : le score total est de 6:6, ce qui entraîne une prolongation lors du 2e match.

L'équipe la mieux classée après la saison régulière est l'équipe visiteuse lors du 1er match et l'équipe à domicile lors du 2e match.

3.2.2.1. Play-In Phase 1

- Match 1 :
8e place après la saison régulière contre 7e place après la saison régulière
10e place après la saison régulière contre 9e place après la saison régulière
- Match 2 :
7e place après la saison régulière contre 8e place après la saison régulière
9e place après la saison régulière contre 10e place après la saison régulière

Le vainqueur du match 7 contre 8 se qualifie pour les playoffs. Pour le perdant du match 9 contre 10, la saison est terminée. Le perdant du match 7 contre 8 affronte le vainqueur du match 9 contre 10 lors de la phase 2.

3.2.2.2. Play-In Phase 2

- Match 1 : vainqueur du match 9 contre 10 – perdant du match 7 contre 8
- Match 2 : perdant du match 7 contre 8 – vainqueur du match 9 contre 10

Le vainqueur du match est qualifié pour les play-offs. Pour le perdant, la saison est terminée.

Détails du format du match (pour les phases 1 + 2)

- Match 1 :
3 x 20 minutes → pas de prolongation.
- Match 2 :
3 x 20 minutes → prolongation éventuelle

Si le résultat global après le match 2 est nul, la formule suivante sera appliquée pour départager les équipes : → prolongation de 20 minutes suivie d'une séance de tirs au but.

Classement après les play-in pour les playoffs :

7e place : équipe qualifiée avec le meilleur classement après la saison régulière

8e place : équipe qualifiée avec le moins bon classement après la saison régulière

Remarque :

Si l'équipe classée 7e après la saison régulière se qualifie pour les playoffs via le play-in, elle conserve dans tous les cas sa 7e place pour les playoffs, même si elle perd le 1er tour de la phase de play-in contre l'équipe classée 8e.

3.2.3. Playouts

Étant donné que seules onze équipes participent au championnat de la MyHockey League lors de la saison 2026/27, les matchs de play-out sont supprimés.

3.2.4. Playoffs

Les équipes classées aux rangs 1 à 6 de la saison régulière et les deux vainqueurs des séries Play-In participent aux playoffs (pour les dates des matchs, voir le calendrier).

Au terme de la saison régulière, les équipes classées aux rangs 1 à 8 du classement joueront les quarts-de-finale des play-offs dans une série Best of 5 (paires : 1er contre le 8ème, 2ème contre le 7ème, 3ème contre le 6ème et 4ème contre le 5ème). Au terme des quarts-de-finale des play-offs, les vainqueurs disputent les demi-finales des play-offs dans une série Best of 5. Paires : les 4 équipes restantes sont classées selon leur rang du classement après la fin de la saison régulière. L'équipe la mieux classée restante jouera contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante jouera contre la troisième meilleure équipe restante. Au terme des demi-finales des play-offs, les vainqueurs disputent la finale des play-offs dans une série de Best of 5. Dans toutes les séries des play-offs, c'est toujours l'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière qui possède le droit de jouer à domicile pour la 1ère, 3ème et 5ème rencontre.

1/4-de finale (best of five)

Paires selon le classement après la qualification: Rang 1-8, rang 2-7, rang 3-6, rang 4-5. Les vainqueurs des 1/4-de finale se qualifient pour les demi-finales.

1/2-finale (best of five)

Les quatre équipes restantes seront classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante contre la troisième meilleure équipe restante. Les vainqueurs de la demi-finale se qualifient pour la finale.

Finale pour le titre de champion de suisse (best of five)

Les deux équipes restantes sont à nouveau classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante joue contre la deuxième meilleure équipe restante. Le vainqueur est sacré Champion Suisse de la MyHockey League.

Prolongation playoff, playouts & play-in (uniquement lors du 2e match avec score cumulé)

S'il y a égalité après 60 minutes, une «overtime» (prolongation) sera disputée :

- Un nettoyage de la glace aura lieu. La pause dure 18 minutes;
- Pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 2ème tiers temps.
- Les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 5 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après 60 minutes réglementaires;
- La prolongation dure au maximum 20 minutes;
- L'équipe que marque le premier but en prolongation (sudden death) remporte le match.

Tirs-aux-buts (shootout) playoffs, playouts & play-in (uniquement lors du 2e match avec score cumulé)

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- Avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- Les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- L'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts playoffs, playouts & play-in (uniquement lors du 2e match avec score cumulé)

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte dans la statistique du buteur de l'équipe vainqueur.

04. DÉROULEMENT DES MATCHS

4.1. Promotion MyHockey League en Sky Swiss League (SL) 2026/27

Étant donné que onze équipes participeront au championnat 2026/27 de la Sky Swiss League, seule une équipe de la MyHockey League pourra être promue. Les critères suivants doivent être remplis pour être promu en Sky Swiss League :

- Les clubs de la MHL souhaitant être promus doivent soumettre leur demande de promotion **au plus tard jusqu'à 15 décembre 2026** à pascal.voegtlin@nationalleague.ch, paolo.angeloni@sihf.ch et michael.end@sihf.ch
- Le champion Suisse de la MHL peut être promu directement (à condition que la demande de promotion soit approuvée)
- Le vice-champion de la MHL peut être promu directement (à condition que la demande de promotion soit approuvée)
- Si une seule des équipes éligibles à la promotion est en finale, seule cette équipe sera promue (à condition que la demande de promotion soit approuvée).
- Si aucune des équipes éligibles à la promotion n'atteint la finale, une seule équipe peut être promue. L'équipe doit être au moins en demi-finale (la demande de promotion doit être approuvée).
- Si deux équipes éligibles à la promotion sont éliminées en demi-finale, l'équipe qui était mieux classée après la qualification est promue (la demande de promotion doit être approuvée).

4.2. MHL – Mode de relégation en 1ère ligue Saison 2026/27

Le perdant de la série de playouts est directement relégué en 1re ligue.

4.3. Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite

Est réglé à l'article 77 du règlement sur le déroulement de jeu.

4.4. Player Safety Officer (PSO)

Le responsable de la sécurité des joueurs (PSO) est chargé d'enquêter sur toutes les actions dangereuses pour la santé dans la ligue MyHockey et de demander l'ouverture d'une procédure auprès du juge unique NAFS. Le PSO enquête en particulier sur les incidents au cours desquels un adversaire a été blessé ou potentiellement mis en danger par une violation présumée d'une règle de jeu de l'IIHF.

Le PSO peut ouvrir une enquête sur la base d'une indication de l'arbitrage, de sa propre perception ou d'une demande d'un club, indépendamment du fait que l'action ait été sanctionnée ou non sur la glace.

Une enquête du PSO doit être menée d'office dans tous les cas, même s'il n'y a pas d'infraction manifeste aux règles

- a) pour toutes les actions qui ont empêché l'adversaire de terminer le match ou qui ont manifestement blessé l'adversaire ;
- b) pour toutes les actions qui ont été sanctionnées sur la glace par une grande pénalité ou une grande pénalité et une pénalité disciplinaire automatique pour le reste du match ;
- c) pour toutes les actions qui n'ont pas été sanctionnées sur la glace ou qui n'ont été sanctionnées que par une petite pénalité, mais qui peuvent constituer une faute contre la tête et la nuque, quelle que soit la règle sur la base de laquelle la pénalité a été prononcée sur la glace ;
- d) pour toutes les actions sanctionnées pour coup de genou, mise en échec contre la bande, mise en échec par derrière, coup de crosse, croche-pied, coup de coude, charge, rudesse, coup de tête ou coup de pied ;
- e) pour toutes les fautes de crosse ayant entraîné une blessure ou potentiellement dangereuses.
- f) Toutes les actions non sanctionnées ou sanctionnées par une petite pénalité (non considérées automatiquement) qui, du point de vue des arbitres, auraient pu être imprudentes et/ou susceptibles de causer des blessures.

Si, après avoir visionné les images vidéo et lu les rapports des arbitres, le PSO arrive à la conclusion qu'il n'y a manifestement pas eu violation d'une règle de jeu de l'IIHF ou qu'aucune mesure disciplinaire supplémentaire n'est nécessaire, car l'action a été ou aurait été suffisamment sanctionnée par une petite pénalité, une grande pénalité ou une grande pénalité + SPD, il ne demande pas l'ouverture d'une procédure. Une pénalité majeure + pénalité disciplinaire pour le reste du match prononcée est dans ce cas traitée dans le cadre de la procédure tarifaire. Il informe le directeur de la ligue MHL des investigations menées qui n'ont pas donné lieu à une demande d'ouverture de procédure. Si, dans un tel cas, une demande est présentée par un club, le PSO la transmet à l'ER pour l'ouverture d'une procédure, en indiquant que, du point de vue du PSO, aucune mesure disciplinaire n'est nécessaire.

Si, après avoir visionné les images vidéo et les rapports des arbitres, le PSO conclut qu'il y a peut-être eu violation d'une règle de jeu de l'IIHF et que des mesures disciplinaires supplémentaires sont peut-être nécessaires, il soumet une demande d'ouverture de procédure à l'ER compétent. Aucune demande n'est nécessaire si une action sur la glace a été sanctionnée par une pénalité majeure et une pénalité disciplinaire automatique pour le reste du match et qu'aucune aggravation n'est prévue. Ces cas sont traités dans le cadre d'une procédure tarifaire.

Après l'ouverture de la procédure par le ER, le PSO a en principe qualité de partie dans la procédure disciplinaire de première instance. Il ne dispose toutefois d'aucun recours contre les décisions du ER. 7. Le PSO n'examine pas les scènes des matchs de la Coupe nationale.

4.5. MyHockey League Topscorer

Au début de la saison 2026/27, le classement "MyHockey League Topscorer" se fera sans présentateur (sponsor). Si un nouveau sponsor de la ligue est trouvé au cours de la saison, de nouveaux designs de maillots et de casques seront créés selon les directives du sponsor. Il sera renoncé au port d'un casque Topscorer sans présenter durant la saison 2026/27. Le " MyHockey League Topscorer " de chaque équipe sera honoré par le biais de maillots spéciaux et bien visibles. Ces maillots doivent être obligatoirement portés par le " MyHockey League Topscorer " concerné lors de chaque match.

- Le capitaine de chaque club apparaît dans le 1er match d'une saison comme " MyHockey League Topscorer ". Si le capitaine du club concerné ne peut pas participer au 1er match en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une suspension, un des assistants du capitaine portera obligatoirement et par procuration le maillot du " MyHockey League Topscorer ". Tant qu'une équipe ne marque pas de but, le capitaine reste le joueur qui apparaît comme " MyHockey League Topscorer " pour les matchs suivants.
- Les playoffs, les Play-Ins et la finale des play-out sont évalués séparément. Lors du premier match, le joueur ayant obtenu le plus de points lors de la saison régulière porte le maillot de meilleur marqueur, ensuite selon le classement des marqueurs des playoffs, des Play-Ins ou de la finale des play-outs.

4.5.1. Les points sont attribués comme suit:

1. Par but marqué: 1 point
2. Pour chaque 1er assist: 1 point
3. Pour chaque 2ème assist: 1 point

Le classement des "MyHockey League Topscorer" sera publié et mis à jour après chaque tour sur le site de la SIHF. En cas d'égalité de points du "MyHockey League Topscorer", les critères suivants décident au sujet du classement:

- Le plus grand nombre de buts marqués
- Le plus grand nombre de 1er assist réalisés
- Ordre alphabétique de la première lettre du nom de famille

4.5.2. Présentation et entrée sur la glace avant le début de la rencontre

- Les compositions des équipes sont communiquées après le nettoyage de la glace et avant l'entrée sur la glace des joueurs.
- Les joueurs entrent sur la glace et se placent le long des lignes bleues. L'équipe à domicile est autorisée à faire une salutation particulière pour son public (p.ex. se placer dans le cercle central).
- Dès que les deux équipes se seront placées le long des lignes bleues, le speaker ou la speakerin salue d'abord le "MyHockey League Topscorer" de l'équipe visiteur et ensuite celui de l'équipe à domicile. Les deux joueurs se dirigent vers le centre de la surface de glace, se serrent la main avant de rejoindre leur équipe.

4.6. Entrées dans le système Reporter

L'attribution des points se fait en fonction des annonces des arbitres, respectivement du rapport de match officiel. Les éventuelles corrections doivent être apportées avant la fin du rapport de match officiel. Les inscriptions telles que les buteurs ou les assistants, qui ont été enregistrées dans le système Reporter jusqu'à la fin du match, ne peuvent être modifiées qu'après la signature de la feuille de match par l'arbitre, en informant le responsable de la ligue (voir paragraphe 4.4).

4.7. Les corrections des points de score

Dans la MyHockey League, les corrections des points de score peuvent être annoncées au responsable de la ligue (michael.end@sihf.ch) jusqu'à 12h00 le lendemain du match. L'annonce doit être faite par un officiel de l'équipe (chef sportif ou entraîneur). De telles corrections ne sont possibles que pour les matchs de championnat.

4.8. Contingent de billets pour le club à l'extérieur

Les joueurs, entraîneurs et accompagnateurs de l'équipe visiteuse (environ 25 personnes) ont une entrée gratuite à la patinoire. Après inscription (au moins 24 heures avant le début du match), le club recevant dépose à la caisse principale ou par voie électronique 10 billets pour les membres du comité, les sponsors, les partenaires, etc. Les billets doivent être déposés au nom du président, du directeur ou du chef sportif actuel du club visiteur. Le dépôt des billets est valable pour toutes les phases du championnat (saison régulière, play-in et playoffs). Les badges électroniques SIHF restent valables.

4.9. Trophée challenge

Le vainqueur de la finale des play-offs de la MHL reçoit un trophée.

4.9.1. Obligation de prendre soin

- Pendant une année, le trophée reste en possession du vainqueur. L'équipe championne est responsable de la conservation du trophée et de tous les dommages qu'il pourrait subir.
- Au début des play-offs de la prochaine saison, le trophée est rendu de manière autonome et non sollicitée au siège administratif de la SIHF (respectivement au chef de ligue).

4.9.2. Responsabilité

- D'éventuels dommages seront facturés au club responsable par le siège administratif de la SIHF.
- En cas de détériorations intentionnelles au trophée ou de négligence grave, le siège administratif de la SIHF peut exiger que le club soit sanctionné d'une amende. Cette dernière sera prononcée par le biais d'une procédure ordinaire.

05. MARKETING & MEDIA

5.1. Base d'images – téléversement des photos de match

Une banque d'images sera introduite pour la ligue à partir de la saison 2026/27. Le téléchargement de photos est facultatif, mais recommandé, afin de fournir à la ligue du matériel photographique de

qualité. De bonnes photos augmentent la visibilité médiatique des clubs et des joueurs et peuvent être utilisées pour la couverture médiatique, les réseaux sociaux et le marketing.

Idéalement, 10 photos seront téléchargées sur la banque d'images dans les 30 minutes suivant la fin de chaque match. Les photos doivent montrer différentes phases de jeu et représenter aussi bien l'équipe à domicile que l'équipe visiteuse. Si le club recevant ne dispose pas de photographie au match, le téléchargement n'a pas lieu.

Best effort : si possible, de premières photos devraient déjà être téléchargées après le 1er tiers-temps.

5.2. Enregistrements vidéo de rencontres de championnat

5.2.1. Remarques préalables

Chaque match de championnat de la MyHockey League est filmé par une caméra Spiideo automatisée. Les enregistrements de tous les matchs de championnat sont automatiquement téléchargés sur la plateforme League Exchange et sont disponibles pour toutes les équipes de la MHL.

5.2.2. Responsabilités

Le partenaire de streaming RED est responsable de l'enregistrement et du téléchargement ultérieur sur le League Exchange, en collaboration avec Spiideo.

5.3. Couleurs des tenues / règlement sur la publicité

Le club recevant dispute ses rencontres à domicile en tenue sombre et le club visiteur en tenue claire. En cas d'analogie de couleur des tenues de deux équipes lors de matchs de championnat, l'équipe à domicile a le droit de porter sa tenue originale. Le club visiteur est tenu de se présenter dans une tenue de couleur différente. Si un tel cas se présente sur glace neutre, la question de la couleur des tenues est tranchée par tirage au sort. Les arbitres décident s'il y a analogie de couleur entre les tenues. Le club visiteur devrait toujours emporter deux tenues ou se concerter en amont avec le club recevant. Toute l'équipe doit être vêtue de manière uniforme en ce qui concerne la couleur des casques (à l'exception du gardien), des chandails, des culottes et des bas. Durant l'échauffement sur la glace, tous les joueurs doivent porter la même tenue et les mêmes numéros que durant le match.

5.4. Maillot spécial, actions particulières

Chaque club a droit à un maillot spécial et / ou une action particulière.

Une requête dans ce sens doit être soumise préalablement au chef de ligue de la MyHockey League (avec le projet de tenue spéciale). Le chef de ligue rend une décision sur l'octroi de l'autorisation après consultation des partenaires de la MHL. Un maillot spécial ne peut en aucun cas être attribué à un sponsor de match individuel. Le "MyHockey League Topscorer" doit porter le maillot lors de chaque rencontre.

5.5. Interviews

5.5.1. Organisation

- De brèves interviews doivent être produites après la rencontre sur ou à côté de la surface de glace (les endroits seront désignés de manière individuelle sur place). Elles seront

réalisées devant la paroi interview (PI) mise individuellement à disposition par la SIHF avec un joueur ou le coach de chaque équipe désignée par le club (équipe à domicile & visiteur)

- Le club à domicile effectue les deux interviews des deux joueurs ou coaches (du club à domicile/ du club visiteur). Cela signifie, que 1 clips seront produits par équipe, au total donc 2 clips.
- Les clubs ont l'obligation de céder les droits des interviews produites avec une qualité appropriée d'image et de son à la SIHF.
- Les enregistrements seront produits sur le Smart Phone. Si la SIHF met à disposition des questions, ces dernières doivent être utilisées si rien d'autre n'a été ordonné.
- Pas d'arrière-plan "en dehors du hockey sur glace" (p.ex. pas à l'extérieur de la patinoire), s'il est filmé à côté de la PI.
- La zone d'interview doit être barrée afin qu'il n'y ait pas d'autres joueurs et / ou spectateurs qui pénètrent dans cette zone devant la caméra. La qualité d'image et de son ne doit pas être perturbée par de telles influences.
- Seul le partenaire interview doit apparaître dans ce clip.
- Le joueur / entraîneur n'a pas le droit de se changer. Toutefois, le port d'un casque ou d'une casquette avec les logos des propres sponsors est autorisé, pour autant que cela ne provoque pas un ombre sur la figure. La qualité d'image doit à tout moment être respectée.
- Il ne faut pas placer le casque ou les gants sur la crosse, étant donné que la PI ne doit pas être couverte par de tels objets.
- L'interview doit être enregistrée en mode paysage (tenir le Smart Phone de manière transversale)
- Il est recommandé d'utiliser un micro supplémentaire, qui peut être branché sur le Smart Phone.

5.5.2. Upload des interviews

- Les clips doivent être mis en ligne sur le back-end de Sportradar immédiatement après l'enregistrement et l'autocontrôle (qualité de l'image et du son) (document séparé et détaillé pour le téléchargement et l'étiquetage des vidéos).
- Les interviews doivent être téléchargées avant 12h00 le lendemain.
- Si les interviews ne peuvent pas être réalisées, le responsable de la ligue doit être immédiatement informé des raisons.
- Le respect des délais et la qualité des interviews sont contrôlés par le responsable de la ligue.
- Les éventuels manquements aux délais peuvent être sanctionnés conformément au tarif des amendes.

06. CONTACTS

Manager & chef de ligue: Michael End

Téléphone: 079 438 15 88

Courriel: michael.end@sihf.ch

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Officiating

Telefon: 078 879 22 85

E-Mail: officiating@sihf.ch

Délégué MHL : Martin Christen

Téléphone : 079 352 63 48

Courriel : teamleiter@ehcthun.ch

Présidents régionaux:

Suisse Romande: Philippe Raboud, 079 232 30 87, philippe.raboud@sihf.ch

Suisse centrale: Markus Andres, 079 744 86 39, markus.andres@sihf.ch

Suisse orientale: Roland Flückiger, 079 322 06 84, roland.flueckiger@sihf.ch

Responsables de la sécurité:

Suisse Romande: Gérard Dessaulles, gerard.dessaules@swisscom.com

Suisse centrale: Markus Andres, 079 744 86 39, markus.andres@sihf.ch

Suisse orientale: Beat Mattli, 079 431 32 79, beat.mattli@sihf.ch

Responsables du système Reporer de la région:

Suisse Romande: Jacques Pasche, 079 362 17 77, jacques.pasche@sihf.ch

Suisse centrale : André Bitterli, 079 348 94 20, andre.bitterli@sihf.ch

Suisse orientale: Maruska Piccoli, 076 326 34 84, maruska.piccoli@sihf.ch

Siège administratif: Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone: 044 306 50 50

Courriel: info@sihf.ch

07. DISTRIBUTION

Marc-Anthony Anner (Président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)

Paolo Angeloni (Directeur Leagues & Cup)

Présidents régionaux des trois régions

Délégué de la MHL

Tous les clubs appartenant à cette ligue

08. VALIDITÉ

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du directeur de Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les instructions deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les instructions, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Glattbrugg, 02.09.2026



Michael End
Manager & chef de ligue MyHockey League